



Règlement AJP des sélections pour les concours nationaux

1. Championnat de Suisse Triplettes

A) *Championnat de Suisse Triplettes dames*

- Les invitations à s'inscrire à la sélection triplettes dames pour le championnat suisse seront envoyées aux clubs. Si le quota Swiss Pétanque est dépassé, une sélection sera mise sur pied par le Bureau AJP. Le délai d'inscriptions, l'organisation du sélectif et le tirage au sort sont fixés par le bureau AJP.
- En cas de sélection, celle-ci se déroulera en groupe(s). Un complément à ce règlement pourra être établi en fonction des inscriptions, avant la sélection.
- La finance d'inscription est gratuite.
- Les équipes qualifiées seront inscrites automatiquement par le bureau AJP.
- La triplète championne de Suisse en titre est qualifiée d'office si elle joue dans la même composition.

B) *Championnat de Suisse Triplettes séniors*

- Les équipes désignées pour le championnat suisse triplettes seront celles qualifiées lors du Championnat AJP triplettes. En cas de désistement, c'est les viennent-ensuite du classement qui seront qualifiés.
- La triplète championne de Suisse en titre est qualifiée d'office si elle joue dans la même composition.

2. Championnat Suisse Triplettes Mixtes

- Les équipes désignées pour le championnat suisse triplettes mixtes seront celles qualifiées lors du Championnat AJP triplettes mixtes. En cas de désistement, c'est les viennent-ensuite du classement qui seront qualifiés.
- La triplète championne de Suisse en titre est qualifiée d'office si elle joue dans la même composition.

3. Championnat Suisse Doublettes Mixtes

- Les équipes désignées pour le championnat suisse doublettes mixtes seront celles qualifiées lors du Championnat AJP doublettes mixtes. En cas de désistement, c'est les viennent-ensuite du classement qui seront qualifiés.
- La doublette championne de Suisse en titre est qualifiée d'office si elle joue dans la même composition.

4. Championnat Suisse Doublettes

- Les équipes désignées pour le championnat suisse doublettes seront celles qualifiées lors du Championnat AJP doublettes. En cas de désistement, c'est les viennent-ensuite du classement qui seront qualifiés.
- Les doublettes (séniors, dames ou vétérans) championnes de Suisse en titre sont qualifiées d'office si elles jouent dans la même composition.

Championnat de Suisse Doublettes cadets/juniors

- Les inscriptions sont libres et seront annoncées par leur club au moyen de la feuille d'inscription, dans les délais demandés par le Bureau AJP, à l'adresse du responsable des compétitions.

5. Décisions

- Le comité AJP est seul compétent pour examiner ou prendre une décision sur un cas non prévu par ce règlement.
- La répartition des places disponibles pour les championnats est défini à l'avance par le Bureau AJP.

Ce règlement annule et remplace tous les précédents.

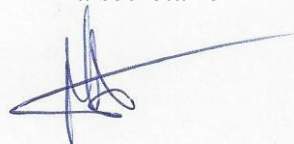
Le présent règlement a été approuvé par le Comité AJP qui s'est tenu à Courchavon le vendredi 8 mars 2024.

Le Président



Claude Bérout

La secrétaire



Mélody Cardicchi